

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

IL LIGOTE SON EX-COMPAGNE ET VIOLE L'AMIE DE CETTE DERNIÈRE SOUS SES YEUX

Il y a quelques mois, une femme, âgée de 30 ans, avait mis un terme à la relation avec son compagnon car ce dernier était violent. Elle avait porté plainte contre lui pour des coups que ce dernier lui avait infligés durant leur relation. Mais le mari, âgé lui aussi d'une trentaine d'années, était introuvable et était recherché par la police. Jeudi, le trentenaire s'est introduit au domicile de son ex situé dans le 2^e arrondissement de Marseille (France). Sous la menace d'un couteau, il a ligoté son ancienne concubine puis, il a violé l'amie de cette dernière, âgée d'une quarantaine d'années, qui était confinée avec elle. Dans la soirée, l'amie a été poignardée par l'individu alors qu'elle tentait de prendre la fuite. Elle a été blessée à l'épaule. Le délinquant est activement recherché par les enquêteurs. Il risque la Cour d'assises.

UNE POLICIÈRE EN FORMATION AVoue LE MEURTRE D'UN OCTOGÉNAIRE

Dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'Yvon Gehin à Masnuy-Saint-Jean (Belgique), une femme a été interpellée et placée en garde à vue. Le corps sans vie de cet homme de 88 ans avait été retrouvé lundi 23 mars dans sa maison par son infirmière qui venait lui rendre visite. Le retraité, handicapé et qui parlait difficilement depuis son AVC, gisait ensanglanté dans une pièce. L'autopsie a révélé qu'il a été tué de 55 coups de couteau. La suspecte, aspirante de police en formation à l'Académie de Jurbise, a avoué les faits. Elle sera bientôt entendue par le juge d'instruction. L'hypothèse d'un crime crapuleux serait privilégiée car le domicile de la victime avait été fouillé.

IL MEURT D'UN MALAISE DURANT SON FOOTING

A Saint-Jean-Cap-Ferrat (France), un adolescent, âgé de 16 ans, en avait marre du confinement et est parti faire un footing par ce beau temps afin de se dégourdir les jambes. Mais, durant son parcours, il a été pris d'un malaise et s'est effondré. La victime serait décédée d'un arrêt cardiovasculaire. Une autopsie sera pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de la mort.

Rassemblés par JNE

Trois individus arrêtés par l'Oclad pour trafic de stupéfiants

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LES Gabonais Olsen Ervin Menzougue Endamane alias Suarès, 27 ans et Steeven Moussavou alias Kepio, 26 ans, ainsi que le Camerounais Giresse Beckly Ngalle, 32 ans, soupçonnés de trafic de cannabis ont été, dernièrement, mis hors d'état de nuire par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Port-Gentil.

Le jour des faits querellés, les limiers de l'Oclad, de passage au carrefour Miniprix, dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales liées au Covid-19, sont attirés par la présence d'un individu aux allures suspectes, identifié plus tard comme Ervin Olsen Menzougue Endamane.

Il est interpellé, puis soumis à une fouille au corps. Les policiers trouvent sur lui 20 bottes et une cuisse de cannabis. Interrogé par la suite au poste de police, l'intéressé aurait avoué être un dealer, avant de déclarer qu'il se ravitaillait auprès de Steeven Moussavou, domicilié au quartier Canal Évasion. Les agents somment aussitôt l'intéressé de les y conduire.

Une fois sur les lieux, ils mettent la main sur le suspect et, en perquisitionnant le domicile, ils saisissent 100 bottes et une cuisse de chanvre indien. C'est alors que Moussavou, confondu, dénonce à son tour Giresse Beckly Ngalle, son fournisseur.

Sur sommation des enquêteurs, il est contraint de joindre ce dernier au téléphone pour passer une nouvelle commande de cannabis. Ne se doutant de rien, le Camerounais se présente au lieu du rendez-vous avec la marchandise illicite. Et comme prévu, les limiers, qui l'ont précédé sur le lieu de la transaction, l'interpellent. Sur lui également, les agents trouvent 20 cuisses de cannabis. Coopératif, le mis en cause révèle qu'il travaille en étroite collaboration avec son compatriote Newton, qui l'ap-



Photo: Jean Paulin Allogho

Les trois individus et leur marchandise dans les locaux de l'Oclad.

provisionne depuis leur pays. Il ajoute que le produit voyage par bateau de Douala à Port-Gentil. Présentés devant le procureur de

la capitale économique, les trois délinquants présumés ont été, après audition, inculpés pour importation, détention et com-

mercialisation de stupéfiants, puis placés sous mandat de dépôt à la prison du Château. En attendant leur procès.

Des pirogues arraisonnées au large des côtes gabonaises

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'AGENCE nationale des parcs nationaux (ANPN) a, au cours d'une patrouille de routine, les mercredi 8 et jeudi 9 avril, arraisonné cinq pirogues de pêche illégales au large de nos côtes, plus précisément dans le parc marin de l'île Mbanié et dans le parc national d'Akanda. Ces embarcations, en provenance de la Guinée équatoriale, avaient à leur bord des ressortissants ghanéens et nigériens, munis d'un matériel de pêche sophistiqué, donc ne répondant pas aux normes exigées.

C'est avec cet arsenal que ces ressortissants ouest-africains pratiquaient illégalement la pêche dans des endroits entièrement



Photo: DR

Les cinq pirogues arraisonnées au large de nos côtes.

protégés et strictement interdits de pêche, car servant de zones de reproduction des poissons en vue de la durabilité des ressources

naturelles. Les contrevenants ont été verbalisés et leur matériel de pêche saisi.